



Protocole sanitaire COVID 19 – BMB

Accueil du public lors des compétitions sportives

Mise à jour le 24/09/2020

Suite au Décret n° 2020-1035 du 13 août 2020 modifiant le Décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020, des aménagements ont dû être apportés, susceptibles d'évolutions au regard de la situation sanitaire.

ACCUEIL DU PUBLIC :

- ✓ Le port du masque est obligatoire pour les personnes de + de 11 ans. Le public devra, soit se laver les mains à l'eau et au savon ou par une friction hydroalcoolique dès l'entrée dans la salle et à la sortie.
- ✓ Le public doit être obligatoirement accueilli assis dans les gradins.
- ✓ L'entrée et la sortie sont différentes (pas de croisement possible d'individus). Le sens de circulation, pour éviter tout croisement, est visible de tous.

BUVETTE, BAR / CONVIVIALITE

- ✓ Buvette autorisée uniquement pour récupérer boissons/confiseries. La consommation se fera uniquement en dehors de la salle en respectant la distanciation physique entre chaque personne. Les personnes viennent une à une passer commande.
- ✓ Des verres réutilisables seront mis dans une bassine « verres sales » située à l'extérieur. Ils seront nettoyés et désinfectés.
Une poubelle sera installée à l'extérieur pour les déchets recyclables ou autres.
- ✓ Le respect du sens de circulation sera obligatoire (sens de circulation + ganivelles + affichage).
A l'entrée de la buvette, désinfection des mains avec du gel hydroalcoolique, sortie par la porte « issue de secours », consommation à l'extérieur.
- ✓ 3 mange debout seront installés en extérieur pour créer des espaces de convivialité (moins de 10 personnes). Les consommateurs devront désinfecter leur table, et se désinfecter les mains en rentrant dans la salle.
- ✓ Les bénévoles qui assurent le service portent obligatoirement un masque, ils se désinfectent les mains entre chaque client.

INFORMATION ET COMMUNICATION

L'ensemble des licenciés ainsi que les équipes adverses sont informées du protocole sanitaire mis en place par mail. Il est également affiché dans la salle de sport au niveau de l'affichage dédié au BMB.

RESPONSABILITES

Les enfants et leurs parents ont obligation d'avoir pris connaissance du protocole et s'engagent à le respecter.

Tous les adultes ont la responsabilité d'appliquer et de faire appliquer le protocole au sein de la salle de sport

Ils s'engagent à ne pas mettre leur(s) enfant(s) à une rencontre sportive en cas de fièvre (38°C et plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la COVID19 chez le joueur ou dans sa famille. Ils doivent en informer le BMB (clubbmb@gmail.com) et prendre l'avis d'un médecin.

Les membres du bureau, les dirigeants, les éducateurs et les bénévoles appliquent les mêmes règles.

En cas de non-respect de ces conditions, l'association s'expose à une contravention de 675€. Merci de prendre conscience de VOTRE RESPONSABILITE.